

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 4 AVRIL 2016 A 20 H 15

**sous la présidence de
M. Claude MUCKENSTURM, Maire**

Membres présents : Mme ERHOLD et MM.URBAN et BECK Adjoints, M. BURGER, M. MUCKENSTURM Daniel Maire Délégué, Mme AMANN, M. MEYER Maire délégué, M. KRAEHN, Mmes ILTIS, SCHMITT et STEPP, M. ENGEL, Mmes PETER et LEININGER, M. ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT

Absents excusés avec procuration :

- Mme FREIDIG donne procuration à M. MUCKENSTURM Claude, Maire ;
- M. INGWEILER donne procuration à M. VOGT.

Absents excusés :

- MM. KLEIN, EDER, LUX;
- Mmes KAUTZMANN, CANOT et BECKER

Nombre de Conseillers élus : 27

Nombre de Conseillers en fonction : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

CALCUL DU QUORUM : $27 : 2 = 14$.

Le quorum est atteint avec 22 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 22 mars 2016.

Monsieur Claude URBAN, Adjoint au maire est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

10/2016 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2016 :

Copie intégrale du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2016 a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Aucune observation n'a été formulée, aussi le procès-verbal a-t-il été approuvé dans toute sa teneur à l'unanimité.

11/2016 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 :

Les éléments financiers ont été débattus lors de la réunion des Commissions des Finances et d'Urbanisme du 7 mars 2016.

Bilan sommaire d'exécution du budget 2015

L'arrêté provisoire des comptes au 31/12/2015 fait ressortir les résultats provisoires suivants :

2015	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
	BUDGET	Dépense	Recette	Solde	Dépense	Recette	
Principal	1 976 022,36 €	2 745 704,89 €	769 682,53 €	1 452 714,09 €	1 275 166,33 €	- 177 547,76 €	592 134,77 €
Lt Les Saules	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 436,10 €	41 436,10 €	41 436,10 €
CCAS	17 180,28 €	26 719,05 €	9 538,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 538,77 €
TOTAL	1 993 202,64 €	2 772 423,94 €	779 221,30 €	1 425 714,09 €	1 316 602,43 €	- 136 111,66 €	643 109,64 €

Soit un résultat provisoire consolidé de : 643 109,64 €
dont 592 134,77 € au titre du Budget Principal.

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales. *Il ne donne pas lieu à un vote.*
Le vote du budget primitif est fixé au 11 avril 2016.

Contexte général de l'année 2015 : Cf document joint.

1. - Incidences du projet de loi de finances pour les collectivités

a) Moyens d'intervention de l'État

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 1 450 M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1 148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions. (Source : PLF 2016 p. 33)

b) Concours financiers de l'État aux collectivités

La diminution des dotations de l'Etat a été confirmée et annoncée dans le Projet de Loi de Finances 2015, cette baisse annoncée a fortement évolué en défaveur des collectivités locales. La contribution au titre du redressement de l'Etat est passée de 588 Millions d'€ pour 2014 à 1 450 Millions d'€ pour 2015. De plus, il est prévu pour 2016 une contribution supplémentaire, égale à celle demandée en 2015. Ainsi, il est estimé une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016 identique à celle connue en 2015.

Par ailleurs, le Projet de Loi de Finances introduit une réforme majeure de la DGF des communes et des intercommunalités, afin de rendre cette dotation plus transparente et plus juste. En 2014, l'évolution avait été négative pour la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : -3,36% soit un produit de 259 216 €. Pour 2015, nous avons envisagé une baisse identique, or la collectivité a touché 265 771 €, soit une hausse de 2,5 %. Il est envisagé de conserver le montant reçu en 2015 pour 2016. Pour mémoire, la péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesses, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

B. L'état des finances municipales à Gundershoffen en 2015 :

1. SITUATION FINANCIERE GLOBALE

a) *Les recettes de fonctionnement*

- Les produits des services des domaines (produits forestiers, concessions dans les cimetières, droit de stationnement, redevance etc) ont été dans l'ensemble inférieurs à 2013 et 2014. En 2015, seulement 26 627,36 € ont été perçus (en 2014 : 28 755 €) ;
- Les impôts et taxes ont été très légèrement inférieures aux prévisions : 1 656 013,88 € perçus (1 682 068 € perçus en 2014) – 1 676 428 € budgétés ;

- Les dotations ont été légèrement inférieures aux prévisions : 463 637 € perçus – 493 331 € budgétés ;
- Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles essentiellement) : 96 758,86 € perçus – 97 800 € budgétés ;
- Les produits exceptionnels représentent une recette de 10 390,45 €

b) Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général : les crédits ont été utilisés à 99% (les dépenses incluent les frais de fonctionnement – énergie, carburant... -).
- Les charges de personnel ont été maîtrisées et se sont élevées à 818 734 € (818 000 € budgétés).
- Les autres charges de gestion (Indemnités élus, SDEA, SDIS, Formation...) sont conformes aux prévisions et représentent 261 671 €.
- Les charges financières (intérêts) se sont élevées à 62 720,40 € (69 243 € en 2014 et 82 577 € en 2013).

c) Les recettes d'investissement

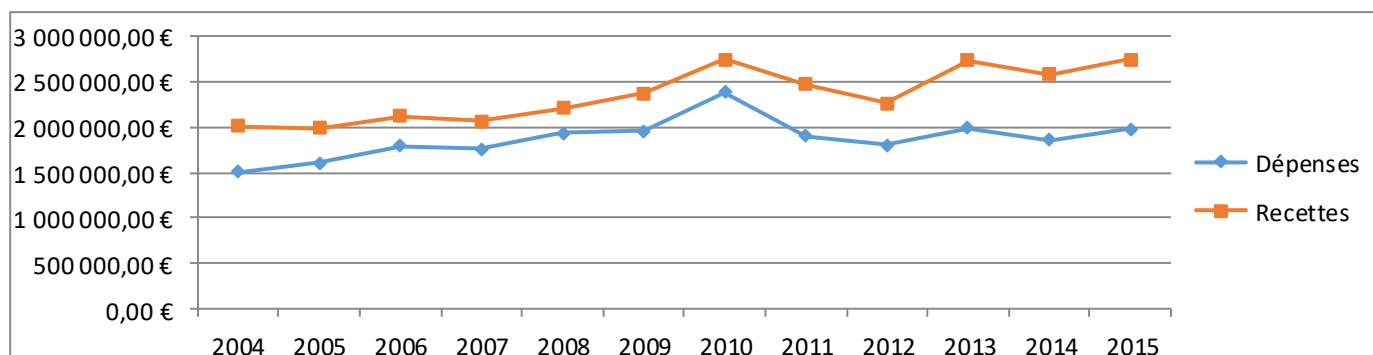
- La vente des terrains budgétée depuis 2013 pour un montant de 540 145 € n'a eu lieu que fin 2014. En raison de réception tardive de l'acte de vente, la recette qui devait être perçue sur le budget 2015 sera finalement perçue en 2016.
- Le FCTVA 2015 n'a pas été perçu. En 2014, le FCTVA a été perçu pour 2013 & 2014 avec un montant de 144 584 €. En 2016 la collectivité percevra le FCTVA 2015 & 2016.
- Les subventions reçues à ce jour s'élèvent à 23 519 € (vidéo protection et amendes de police).

d) Les dépenses d'investissement

- L'amortissement des emprunts : 309 248 € de capital ont été remboursés.
- Immobilisations incorporelles : 10 056 €.
- Subventions d'équipement : 61 727 € (les subventions pour ravalement de façades se montent à 2 875 €, le delta restant correspond aux travaux de l'église catholique).
- Immobilisations corporelles : 388 685 € représentant les terrains de sport, l'assainissement à la Hardt, l'abattage d'arbre et les jeux de l'école maternelle de Griesbach (29 932 €), travaux dans les écoles (142 584 €), les travaux de conformité des églises (10 985 €), la dalle de la serre (6 049 €), les réseaux de voirie (140 048 €), les installations de voirie (4 450 €), les réseaux d'électrification (24 120 €), achat matériel technique divers (8 634 €), mobilier divers (15 241 €), immobilisations incorporelles (panneau vitrine d'information pour Eberbach, souffleur, stores 6 641 €)

FICHE N°1 :**L'EVOLUTION GLOBALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les données issues des comptes 2004 à 2015 (provisoire) font ressortir les données d'évolution globales suivantes :



Après une évolution constante et quasi régulière des dépenses depuis 2003, on observe une augmentation des dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) en 2010.

Les dépenses de fonctionnement ont enregistré une baisse en 2011, en 2012 ainsi qu'en 2014. Une hausse de 111 767 € se fait ressentir en 2015.

La baisse des recettes était significative en 2011 (- 272 000 €) pour se stabiliser en 2012 (- 202 700 €). En 2013, nous avons perçu une hausse importante de + 469 514 €.

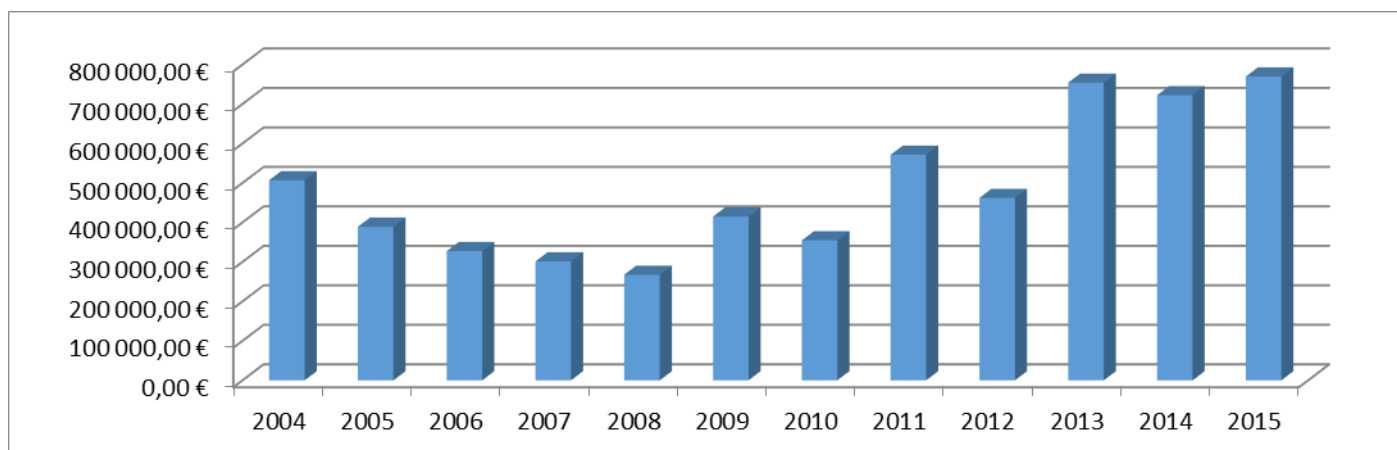
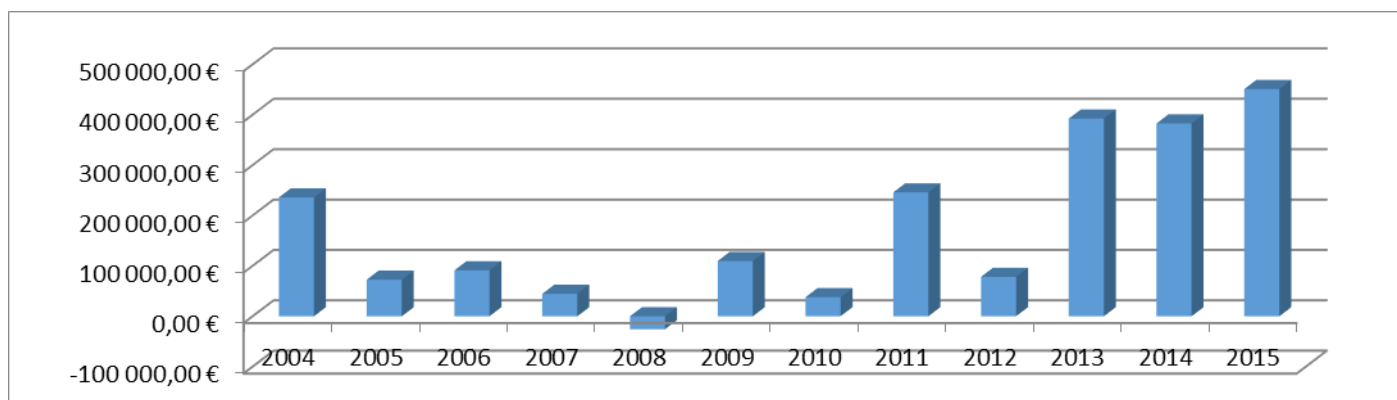
En 2014, une baisse des recettes de fonctionnement est encore à signaler de 155 449 € (Baisse de l'excédent reporté au 002, baisse des dotations de l'Etat). En 2015 on constate une hausse des recettes de fonctionnement de 159 386 € (excédent de fonctionnement reporté plus important qu'en 2014).

En 2016, les dépenses de fonctionnement devront continuer à se stabiliser, néanmoins vu l'augmentation continue des charges (ex : prix des consommations énergétiques) et d'une gestion déjà rigoureuse des deniers publics, les niches d'économies sont de plus en plus difficiles à trouver.

FICHE N°2 :**LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

La capacité d'autofinancement ou d'épargner de la commune est calculée selon deux modalités :

- La capacité d'autofinancement (CAF) « brute » : différence entre dépenses et recettes réelles de fonctionnement.
- La capacité d'autofinancement (CAF) « nette » : CAF brute déduction faite du remboursement du capital de la dette. La CAF nette permet de mesurer la capacité à financer de nouveaux investissements.

Evolution de la capacité d'auto-financement brute :**Evolution de la capacité d'auto-financement nette de 2004 à 2015**

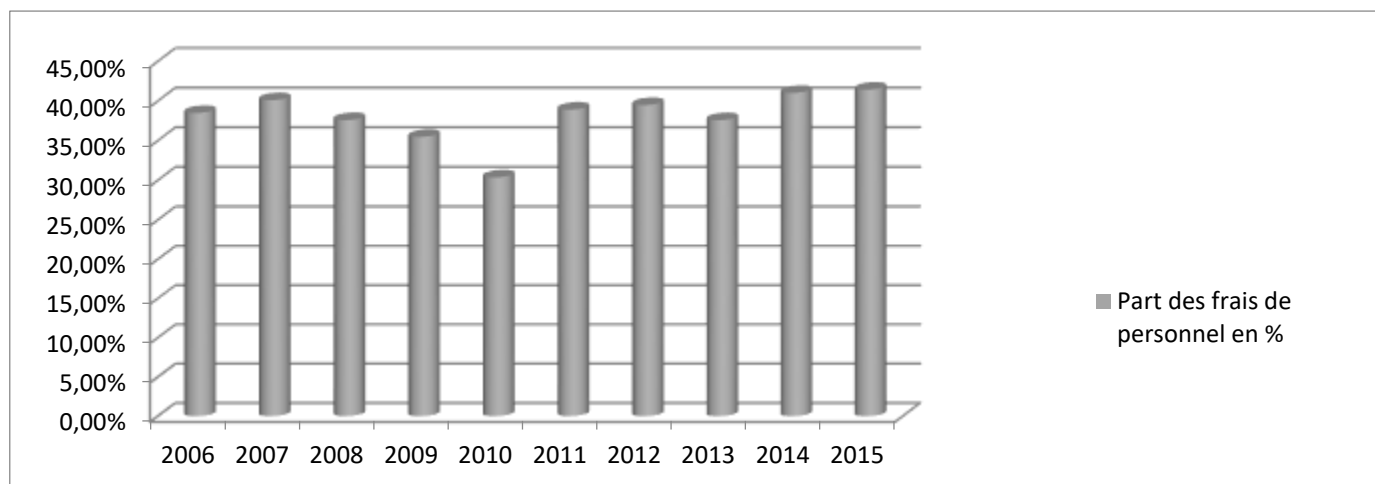
La capacité nette d'autofinancement se situe à environ 415 128 €, soit 14,80 % des recettes réelles de fonctionnement.

FICHE N°3 :**LES CHARGES DE PERSONNEL**

Les frais de personnel qui étaient en diminution en 2012 (-3,5%) avaient augmentés en 2013 de 4,5% environ (changements de grades, modification du temps de travail de certains agents, convention avec l'Etat concernant l'emploi du Responsable de Service Technique). Ces frais subissent en 2014 une légère hausse de 2,38% due à l'augmentation du temps de travail de certains agents, aux avancements d'échelons et à la prise en compte de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) de certains agents. En 2015 la hausse se poursuit liée à la mise en place d'un contrat d'intérim ainsi que les avancements liés à la carrière des agents.

FRAIS DE PERSONNEL	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evo
	726 381 €	740 721 €	714 813 €	747 030 €	764 806 €	818 734 €	+ 6,59 %

On peut néanmoins noter que le poids de cette dépense évolue de manière limitée et est dans tous les cas dans la moyenne nationale du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Evolution des charges de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement

La non revalorisation de la valeur du point d'indice depuis 7 ans (gel du salaire des fonctionnaires) laisse supposer que ce poste de dépense devrait stagner néanmoins l'expérience de la plupart des agents communaux fait évoluer ces frais mécaniquement à la hausse. En outre, les revalorisations successives du SMIC sont également à prendre en compte dans cette augmentation.

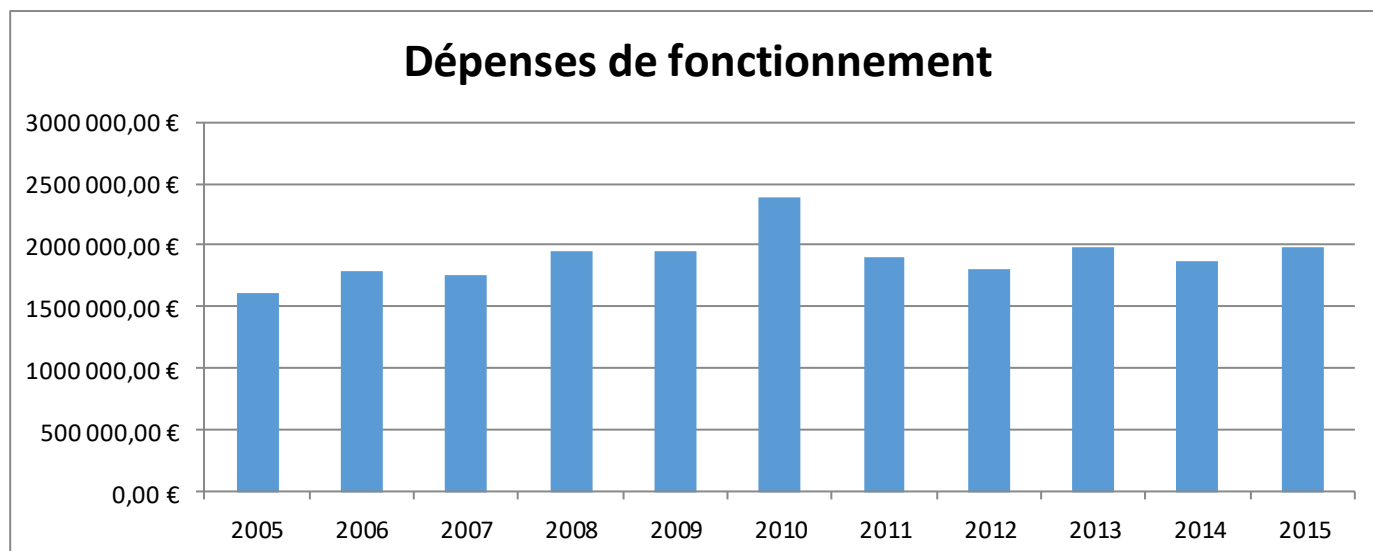
Les frais de personnel représentent une charge importante. En général, plus de la moitié du budget de fonctionnement y est consacré (41,43% à Gundershoffen en 2015).

FICHE N°4 :
LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANTES

Les charges de fonctionnement courantes sont composées des charges à caractère général (chap 011) et des charges de gestion (chap 65).

INTITULE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CHARGES A CARACTERE GENERAL	564 641,08 €	643 551,91 €	684 889,33 €	633 935,84 €	676 022,63 €	673 652,45 €	704 472,00 €
Achats et variations de stocks	237 526,57 €	245 474,59 €	265 932,27 €	274 716,83 €	308 096,33 €	283767,87 €	298 198,27 €
Services extérieurs	250 983,04 €	320 903,37 €	337 481,37 €	299 450,65 €	296 698,08 €	310 416,85 €	333 461,58 €
Autres services extérieurs	72 314,47 €	73 585,95 €	74 738,69 €	55 318,86 €	67 452,22 €	75 668,73 €	68 984,15 €
Impôts et taxe	3 817,00 €	3 588,00 €	6 737,00 €	4 449,50 €	3 776,00 €	3 799,00 €	3 828,00 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	694 667,76 €	737 586,74 €	740 720,66 €	714 813,35 €	763 532,09 €	764 806,41 €	818 734,32 €
Personnel extérieur	345,00 €	1 035,00 €	14 840,06 €	1 750,82 €	4 295,58 €	1 178,98 €	21 413,36 €
Impôts, taxes et versements	9 760,55 €	10 171,08 €	9 945,83 €	9 018,57 €	12 206,51 €	12 242,13 €	24 782,88 €
Charges de personnel	684 562,21 €	726 380,66 €	715 934,77 €	704 043,96 €	747 030,00 €	751 385,30 €	772 538,08 €
ATTENUATION DE PRODUITS	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	245 784,93 €	243 574,12 €	241 738,24 €	239 297,32 €	260 989,29 €	248 225,74 €	261 671,60 €
CHARGES FINANCIERES	113 735,15 €	125 489,87 €	110 509,53 €	95 695,59 €	82 477,50 €	69 243,63 €	62 720,40 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	227 252,22 €	261,00 €	-	1 158,63 €	38,00 €	395,00 €	1 567,10 €
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-	126 856,94 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	-	-	-	-	-	-	-
OPERATIONS D'ORDRE	112 038,33 €	641 790,01 €	125 586,53 €	125 275,62 €	204 742,84 €	107 931,53 €	-
TOTAL DES DEPENSES	1 958 119,47 €	2 392 253,65 €	1 903 444,29 €	1 810 176,35 €	1 987 802,35 €	1 864 254,76 €	1 976 022,36 €

Evolution des dépenses de fonctionnement



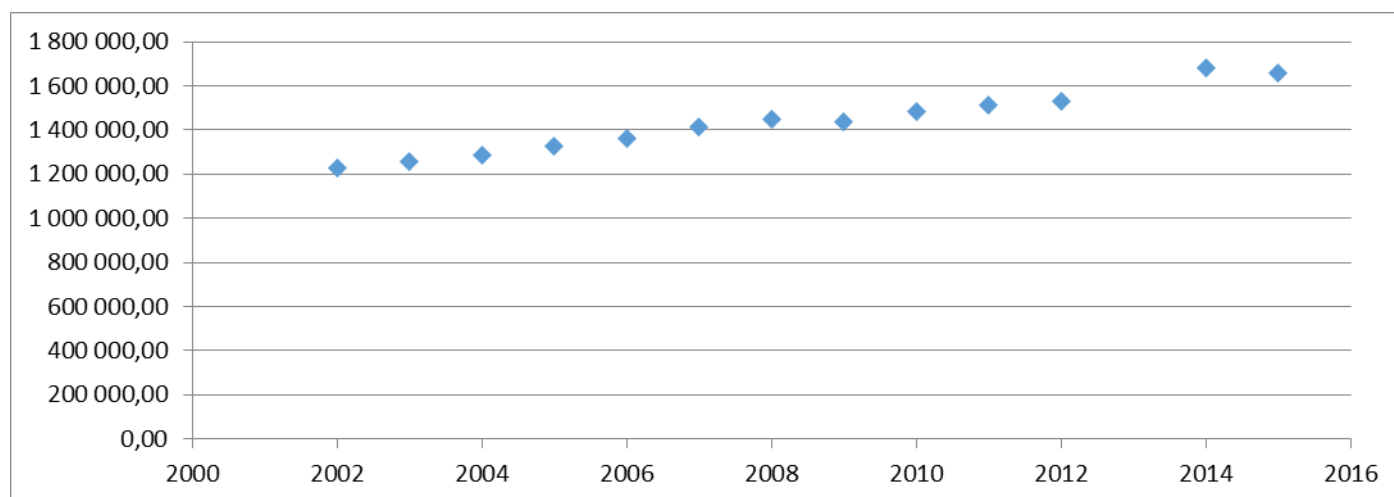
FICHE N°5 :
LES IMPOTS LOCAUX
ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les données fiscales 2016 ne seront disponibles que fin février. Les chiffres présentés ne font pas état des bases 2015.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX	1 250 747,00	1 287 456	597 877,00	600 526,00	626 780,00	658 698,00	698 167,00	745 446,13	775 617,00	790 915,00
REVERSEMENT TP CCPN	-	-	710 957,52	710 957,52	710 957,52	696 751,96	701 487,12	701 487,12	701 487,12	701 487,12
DOTATION CCPN	112 146,79	128 861,36	141 706,84	126 793,29	144 221,25	160 024,76	131 462,50	61 070,00	187 792,50	125 213,50
TAXE ADDITIONNELLE									17 171,97	38 398,28
TOTAL	1 362 893,79	1 416 317,36	1 450 541,36	1 438 276,71	1 481 958,77	1 515 474,62	1 531 116,62	1 508 003,25	1 682 068,59	1 656 013,90

La diminution des dotations communautaires (- 28 562 € en 2012, - 70 392 € en 2013) a été compensée sur le budget 2014 (+126 722 €) pour subir une nouvelle baisse en 2015 (- 62 579 €).

Evolution du produit des impôts locaux de 2002 à 2015

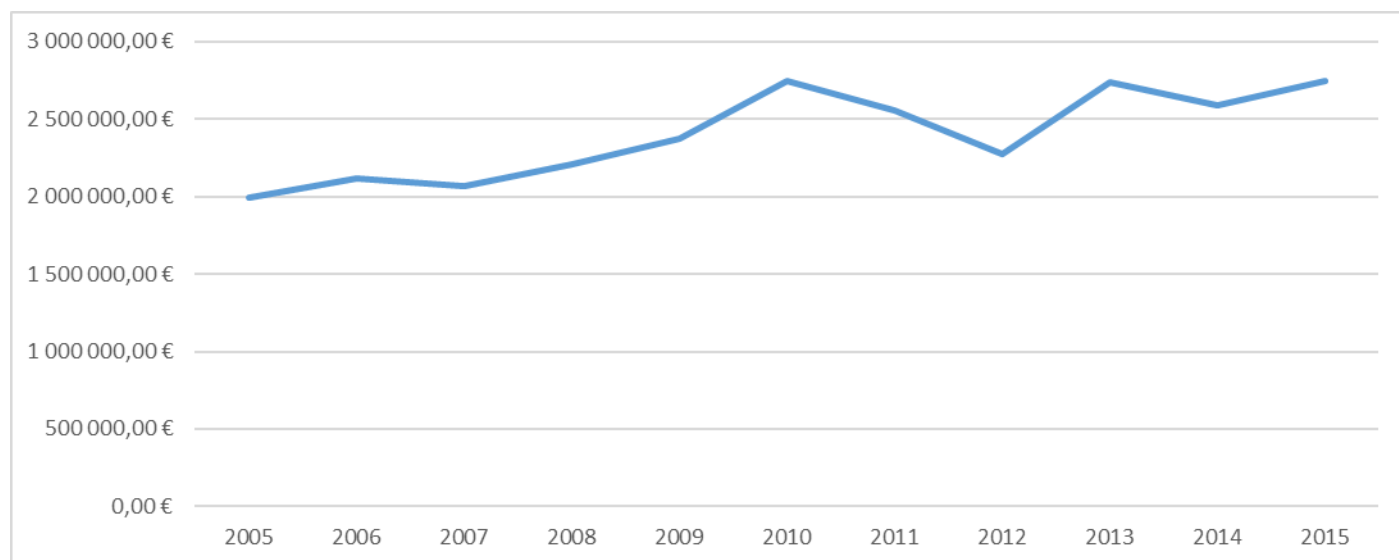


Les recettes de fonctionnement évoluent comme suit :

Intitulé	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits des services et du domaine	31 189,09 €	28 865,72 €	26 585,88 €	30 417,54 €	42 977,25 €	28 755,53 €	26 627,36 €
Impôts et taxes	1 438 276,81 €	1 481 958,77 €	1 515 474,72 €	1 531 116,62 €	1 508 003,25 €	1 682 068,59 €	1 656 013,88 €
Dotations et participations	510 664,69 €	502 271,46 €	546 746,11 €	498 300,17 €	508 820,24 €	488 863,03 €	463 637,27 €
Autres produits de gestion courante	67 564,21 €	78 935,37 €	66 242,79 €	82 223,36 €	83 793,09 €	92 037,32 €	96 758,86 €
Atténuation de charges	5 377,99 €	6 034,70 €	10 560,65 €	4 343,07 €	11 263,80 €	6 444,36 €	5 004,11 €
Produits financiers	7,03 €	7,03 €	6,34 €	6,56 €	3,90 €	/	/
Produits exceptionnels	52 605,25 €	27 255,09 €	35 372,25 €	22 892,45 €	138 630,39 €	11 987,86 €	10 390,45 €
Reprise sur amortissements	-	-	-	-	-	-	-
Opérations d'ordre	-	206 634,00 €	-	18 834,62 €	-	-	-
Excédent de fonctionnement reporté	267 452,10 €	415 017,70 €	354 726,19	84 119,34 €	448 275,10 €	276 161,25 €	487 272,96 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 373 137,17 €	2 746 979,84 €	2 555 714,93 €	2 272 253,73 €	2 741 767,02 €	2 586 317,94 €	2 745 704,89 €

Globalement, sur l'exercice 2015, les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une hausse d'environ 5,80 % (- 7% en 2012, + 20% en 2013 et - 6% en 2014).

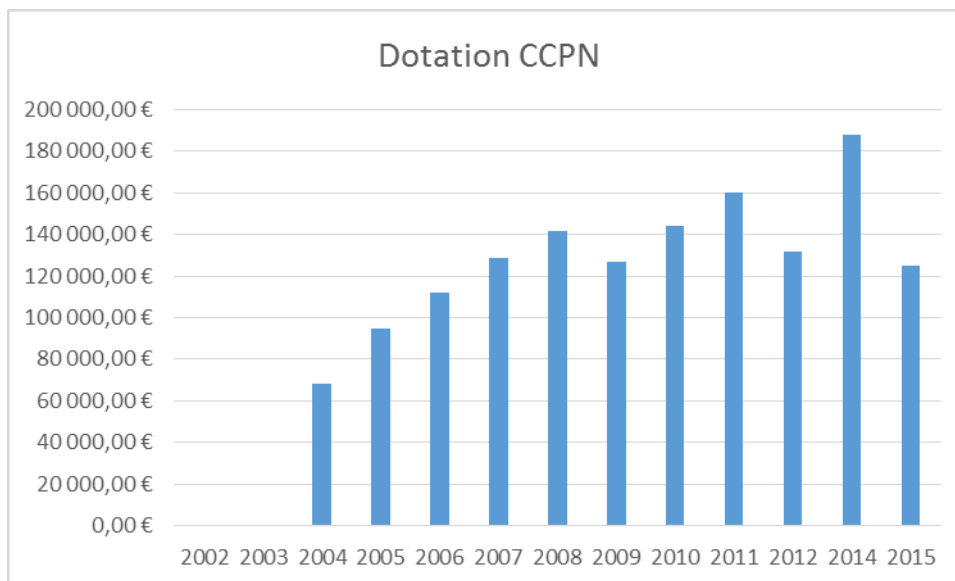
Evolution des recettes de fonctionnement de 2005 à 2015



FICHE N°6 :**LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE**

La Communauté de Communes reverse à la commune une dotation de solidarité, néanmoins depuis fin 2011 de nouvelles clefs de répartition ont été décidées par le Conseil Communautaire.

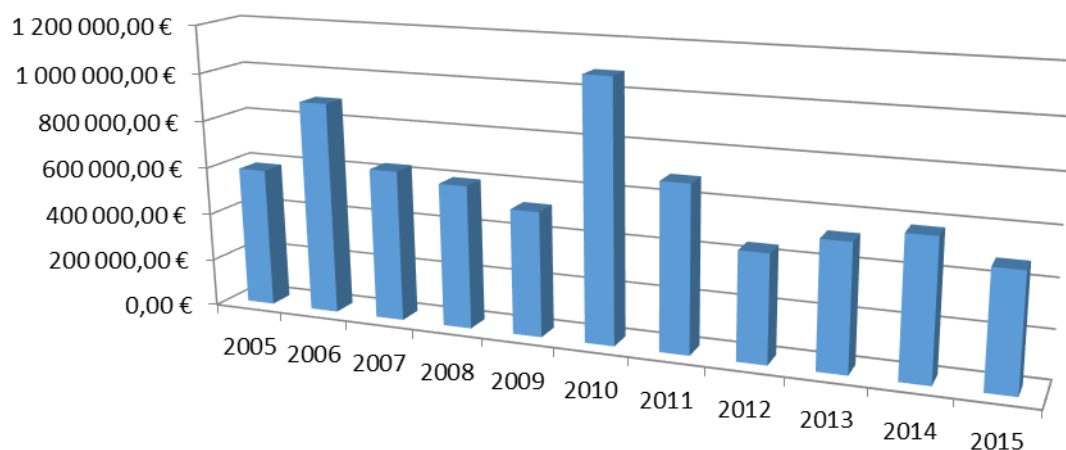
Ces nouveaux critères, basés sur la population, le potentiel fiscal, ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des communes sont moins favorables que les critères précédents pour la Commune de Gundershoffen.

Evolution de la DSC de 2003 à 2015

FICHE N°7 :**LES INVESTISSEMENTS**

En 2015, les dépenses d'investissement se décomposent ainsi :

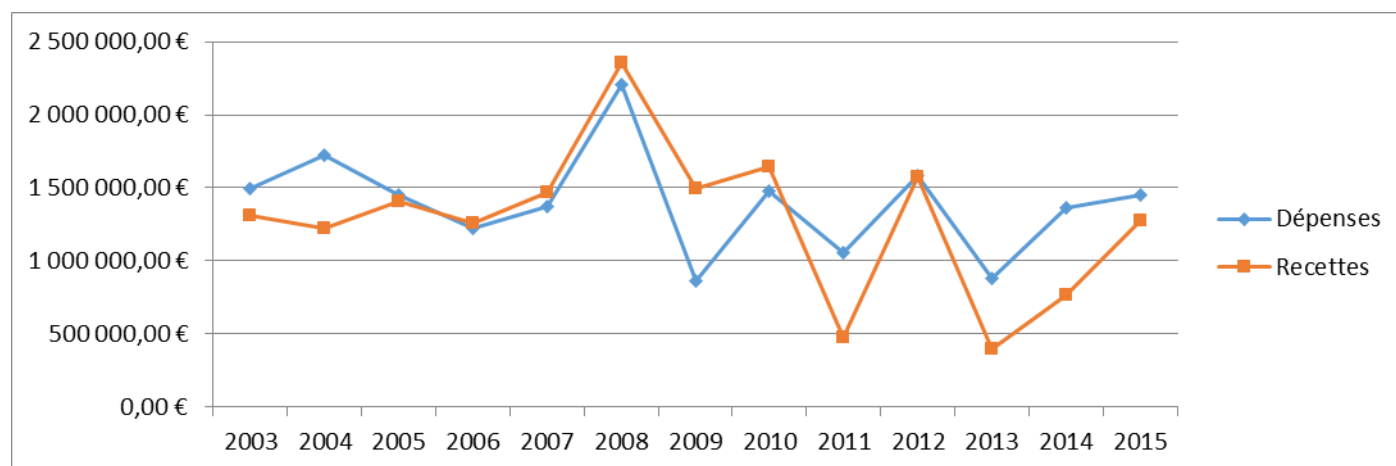
• PLU :	10 057 € ;
• Subventions d'équipement (Ravalements de façades)	2 875,25 € ;
• Subventions d'équipement (Eglise)	58 852,39 € ;
• Immobilisations corporelles	388 685 €
dont :	
↳ Réfection terrains sports / assainissement Hardt / Abattage arbres terrain foot / Terrain jeux école maternelle Griesbach	29 932 €
↳ Travaux école primaire et maternelle	142 584 €
↳ Travaux conformité électrique églises	10 985 €
↳ Dalle extérieure pour la serre	6 049 €
↳ Voie verte, écluse double, chemins ruraux	140 048 €
↳ Poteaux incendie	4 450 €
↳ Eclairage public	24 120 €
↳ Illuminations Noël	8 634 €
↳ Matériel de bureau :	15 241 €
↳ Matériel divers (vitrine, souffleur...)	6 641 €
• Salle Polyvalente	81 730 €
• et à titre d'information 309 249 € de remboursement de capital de la dette	



La structure du financement de l'investissement se décline comme suit :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Investissement réel	598 903,43 €	521 081,61 €	1 081 677,13 €	690 324,78 €	447 178,82 €	522 920,27 €	575 614,20 €	480 472,33 €
FCTVA	124 511,82 €	180 860,57 €	-	A venir -	385 648,81 €	A venir -	144 584,92 €	A venir
Subvention CG	22 307,70 €	49 848,73 €	-	91 117,73 €	3 319,60 €	29 296,93 €	9 905,07 €	-
Subvention Région	-	-	38 918,35 €	23 443,94 €* A venir -	-	15 474,41 €	-	-
Subvention Etat (DGE/DETR)	13 133,25 €	33 777,00 €	-	31 268,74 €* A venir -	197 105,21 €* A venir -	99 188,50 €	-	-
Subvention autre	5 248,43 €	-	41 230,30 €	-	-	1 536,00 €	2 304,00 €	23 519,17 €
Total subventions	40 689,38 €	83 625,73 €	80 148,65 €	145 830,41 €	200 424,81 €	145 495,84 €	12 209,07 €	23 519,17 €
Subvention + FCTVA	165 201,20 €	264 486,30 €	80 148,65 €	145 830,41 €	586 073,62 €	145 495,84 €	156 793,99 €	23 519,17 €
<i>A venir</i>				<i>361 200,00 €</i>	<i>22 800,00 €</i>	<i>64 869,58 €</i>		<i>90 725,00 €</i>
Subvention + FCTVA	165 201,20 €	264 486,30 €	80 148,65 €	507 030,41 €	608 873,62 €	210 365,42 €	156 793,99 €	114 244,17 €

Evolution globale de la section d'investissement de 2003 à 2015



FICHE N°8 :**LA DETTE**

Dette en capital au 1^{er} janvier 2016 : 2 020 985,04 €

- capital : 318 554 €
- intérêts : 56 478 €

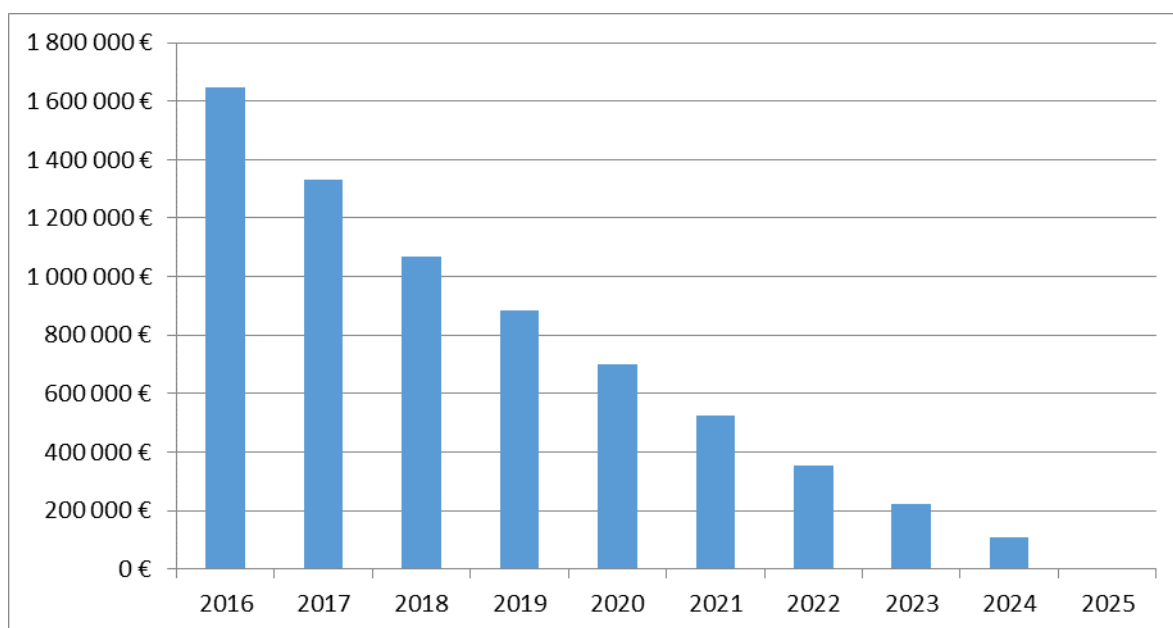
Montant échéance globale 2016 : 375 033 €

L'encours de la dette s'établit comme suit :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dette en capital au 1er janvier	2 586 177,65 €	2 980 866,82 €	2 663 950,96 €	2 338 404,95 €	2 033 993,96 €	1 798 466,05 €	2 020 985,04 €
Dette/habitant	738 €	851 €	761 €	666 €	577 €	480 €	550 €
Nombre d'Habitants	3 503	3 503	3 499	3 509	3 525	3 613	3 676

Evolution de l'extinction de la dette

Extinction de la dette : en 2025



<p style="text-align: center;">FICHE N°9 :</p> <p style="text-align: center;">LES BUDGETS ANNEXES</p>

- **Le budget annexe lotissement les Saules :**

Le budget présente un excédent de 41 436,10 € (identique depuis 2011 : résultat antérieur reporté).

- **Le budget annexe CCAS :**

Le budget présente un excédent de 9 538,77 €.

Monsieur le Maire donne lecture des éléments macroéconomiques et des données financières rétrospectives de la commune. Il s'estime notamment satisfait du niveau d'endettement de la commune, à savoir 550€ par habitant.

Monsieur VOGT ajoute qu'il est difficile d'apprécier la qualité de ce chiffre et indique que l'autofinancement est aussi à prendre en compte. Il conclut en se satisfaisant du pilotage financier de la commune de Gundershoffen, qui permet selon lui de concilier le nombre de production de ses investissements et le maintien des taux d'impositions communaux à leur niveau actuel.

12/2016 – PROGRAMME DE TRAVAUX 2016 :

Après délibération et discussion des propositions faites le 7 mars 2016 par les Commissions des Finances et d'Urbanisme réunies, le Conseil Municipal adopte à la majorité moins 5 abstentions (MM. INGWEILER et ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD, M. VOGT) pour l'exercice 2016 le programme de travaux et d'acquisitions ci-après :

LIBELLE	REPORTS 2015	PROJETS 2016	TOTAL
Mise à niveau Charte graphique+ application portable		4 000,00 €	4 000,00 €
Numérisation des actes d'Etat Civil		4 000,00 €	4 000,00 €
Acquisition de terrains nus	10 000,00 €		10 000,00 €
Acquisition de terrains pour voirie	1 000,00 €		1 000,00 €
Acquisition d'autres terrains		1 000,00 €	1 000,00 €
Aménagement d'un bassin de rétention 825 m3 ZA Hardt	9 120,00 €	180 000,00 €	189 120,00 €
Aménagement d'une retenue d'eau à Eberbach		30 000,00 €	30 000,00 €
Réaménagement de l'accueil de la Mairie		60 000,00 €	60 000,00 €
Mise aux normes PMR des mairies de Gundershoffen et d'Eberbach		2 200,00 €	2 200,00 €
Isolation des combles et de la façade du Groupe Scolaire		92 500,00 €	92 500,00 €
Aménagement issue de secours et accès wc handicapé à l'école primaire de Griesbach		17 000,00 €	17 000,00 €
Mise aux normes PMR des établissements scolaires		7 100,00 €	7 100,00 €
Sécurisation accès et parvis de l'église protestante Gundershoffen		8 000,00 €	8 000,00 €
Réfection installation électrique et chauffage au sol de l'église de Griesbach		16 000,00 €	16 000,00 €
Réfection du crépi du mur du cimetière de Griesbach		6 846,00 €	6 846,00 €
Remplacement des chaudières du 7 rue de la Paix	7 685,22 €		7 685,22 €
Mise aux normes PMR des autres bâtiments publics		4 100,00 €	4 100,00 €
Réfection de la façade du presbytère d'Eberbach		22 000,00 €	22 000,00 €
Aménagement de la serre communale		32 713,07 €	32 713,07 €
Aménagement de la rue des Peupliers		100 000,00 €	100 000,00 €
Réfection de la chaussée rue des Tuiles jusqu'à Schirlenhof		74 000,00 €	74 000,00 €
Réfection de l'impasse Loehl		10 000,00 €	10 000,00 €
Elargissement Rue de la hardt + piste cyclable/trottoir		90 000,00 €	90 000,00 €

Commune de Gundershoffen	
--------------------------	--

Mise en place poteaux d'incendie près du hall de musique		2 600,00 €	2 600,00 €
Renforcement du réseau AEP à Ingelshof		51 000,00 €	51 000,00 €
Travaux d'enfouissement du réseau EP rue des Roses	10 665,60 €		10 665,60 €
Amélioration de l'éclairage public rue des roses		25 000,00 €	25 000,00 €
Amélioration de l'éclairage public diverses rues		35 000,00 €	35 000,00 €
Amélioration de l'éclairage public rue des Jardins à Griesbach		24 000,00 €	24 000,00 €
Réfection de l'éclairage du stade		22 500,00 €	22 500,00 €
Mise en place Système de Vidéosurveillance à Griesbach		22 500,00 €	22 500,00 €
Remplacement boxer et fourniture remorque	27 702,00 €		27 702,00 €
Remplacement de la tondeuse Kubota		35 000,00 €	35 000,00 €
Mise en place d'une sonorisation et d'un éclairage pour la salle polyvalente de Griesbach	15 000,00 €		15 000,00 €
Fourniture de buts et de filets pare-balles pour le terrain d'honneur		17 500,00 €	17 500,00 €
Extension salle polyvalente programme sur 3 ans	333 835,97 €	875 000,00 €	1 208 835,97 €
Autre matériel et outillage technique		20 000,00 €	20 000,00 €
Matériel de bureau et matériel informatique		10 000,00 €	10 000,00 €
Mobilier		19 187,63 €	19 187,63 €
Autres immobilisations corporelles		10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL	447 721,86 €	1 898 033,63 €	2 345 755,49 €

M. VOGT procède à une explication de vote et reprend les projets indiqués dans le programme de travaux afin de faire savoir que son groupe s'estime satisfait d'un certain nombre choses dont les évolutions prévues « rue des peupliers » ainsi que la mise en œuvre de la retenue d'eau à Eberbach, il reste néanmoins interrogatif sur le soutien des services de l'Etat, au vu de la baisse des dotations, en ce qui concerne les mises aux normes PMR.

En ce qui concerne le système de vidéosurveillance, M. VOGT considère qu'il faut une équité dans l'ensemble des trois villages associés. Dany MUCKENSTURM l'interpelle en exprimant l'urgence de cette installation pour Griesbach.

M. VOGT fait remarquer des évolutions positives dans le projet d'extension de la salle polyvalente, même si son groupe aurait privilégié un autre type d'investissement.

Pour finir, Il tient à souligner le travail de qualité qui a été fait par la dernière commission Finances et Urbanisme et indique que l'abstention de son groupe au dit vote est une « abstention bienveillante » sans opposition frontale.

13/2016 – SUBVENTIONS 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VU l'avis émis le 7 mars 2016 par les Commissions Réunies (Finances et Urbanisme) ;
- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire et sur sa proposition ;
- APRES avoir délibéré :

DECIDE :

1. de fixer comme suit, pour l'exercice 2016, les montants individuels des aides et subventions ci-après :

- Subvention annuelle aux associations locales :
 - Forfait 250,00 €
 - pour jeunes de moins de 18 ans : 10,00 €
- Subventions aux coopératives scolaires pour les sorties piscine :
 - par entrée et par élève : 4,50 €
- Subventions pour classes transplantées et sortie d'un jour :
 - par jour et par élève pour toutes les écoles hors Collège de Reichshoffen: 9,00 €
 - par jour et par élève pour les élèves du Collège de Reichshoffen: 5,00 €
- Subventions pour ravalement des façades des immeubles d'habitation :
 - Façades ordinaires – par m² : 3,50 €
 - Façades à colombage – par m² : 6,50 €
 - Façades où le colombage recouvert de crépi est restitué - par m² : 8,50 €

2. d'attribuer les subventions ci-après pour l'exercice 2016 :

a) article 20422
Ravalements de façades d'immeubles d'habitation : 5 000,00 €

Total Article 20422 : 5 000,00 €

b) article 6574
Associations locales: un total de 8 000 €
Coopératives scolaires pour classes transplantées et sorties d'un jour 6 500 €
Coopératives scolaires pour sorties piscine 10 000 €

Commune de Gundershoffen	
--------------------------	--

Association des Maires du Bas-Rhin	950 €
Amicale des Maires du Canton de Niederbronn-les-Bains	550 €
Association des Paralysés de France	80 €
Association « L'Aide aux handicapés moteurs »	230 €
Association Française des Sclérosés en Plaque	80 €
Association « Perce-Neige »	80 €
Médecins sans frontières	80 €
Association Valentin Haüy	80 €
Ecole Alsacienne Chiens Guides d'Aveugles	-- €
Aides Délégation du Bas-Rhin (Lutte contre le SIDA)	80 €
Fondation Albert Schweitzer	80 €
CRESUS	80 €
Divers pour demandes qui seront introduites au cours de l'année 2016 (Ces demandes seront soumises préalablement au Conseil Municipal pour décision)	5 000 €

Total Article 6574 : 31 870 €

c) article 657362 :

C.C.A.S. de Gundershoffen 15 000,-€

d) article 6474 :

Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin 6 500,-€

de financer ces subventions sur les crédits à prévoir aux articles correspondants du budget primitif de l'exercice 2016.

14/2016 – DOTATIONS SCOLAIRES 2016 :

Le Conseil Municipal

- APRES avoir entendu l'avis émis le 7 mars 2016 par les Commissions Réunies (Finances et Urbanisme)
- APRES avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2016 le montant des dotations scolaires à 36,- € (trente-six euros) par élève pour l'ensemble des enfants fréquentant les écoles de la Commune.

Ces dotations seront destinées au financement d'acquisitions de fournitures et petit matériel scolaire, éducatif et sportif ainsi que les abonnements à des revues et bulletins pédagogiques.

15/2016 – ADMISSION EN VALEUR :

Le Trésorier de Niederbronn, se trouve dans l'impossibilité de recouvrer le titre de recette à l'encontre de Monsieur Daniel STOLL (2 rue du Bosquet Haguenau 67500) concernant un commandement du 23 mars 2012 pour un montant de 420,85 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de la somme de 420,85 € due par le susnommé et que le Receveur Municipal n'arrivera jamais à mettre en recouvrement.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire ;
- VU l'état des sommes encore dues à la commune par M. Daniel STOLL ;
- SUR la proposition de M. le Maire ;
- APRES avoir délibéré

Décide à la majorité (3 contres : MM. URBAN, BECK et Daniel MUCKENSTURM ; 6 abstentions : M. BURGER, Mmes AMANN, SCHMITT et STEPP, M. ENGEL et Mme LEININGER)

- d'admettre en non-valeur la somme de 420,85 € due par M. Daniel STOLL ;
- de financer la dépense sur les crédits à prévoir à l'article 6541 du budget de l'exercice en cours.

Mme STEPP s'interroge sur la possibilité de recourir à une société de recouvrement au lieu de passer par une admission en non-valeur et estime qu'il est trop aisé de recourir à la solution proposée. Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-délégué d'EBERBACH, M. MEYER, indiquent que c'est une solution trop onéreuse au regard des sommes à recouvrer. M. URBAN ajoute qu'un suivi des créances de la commune existe. M. BECK annonce son opposition à un procédé qu'il trouve aussi trop aisé.

16/2016 – DEMANDE D'AUTORISATION ET DE SUBVENTION AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION :

La mise en place d'un système de vidéo-protection a été actée courant 2015 par le conseil municipal (17-2015 programme de travaux). Ce système sera mis en place sur des lieux publics faisant l'objet d'actes délictueux ou nécessitant une attention particulière du fait la présence d'équipements publics tout en préservant le respect des libertés individuelles.

Ainsi, il est proposé au conseil Municipal d'accepter la mise en place dans un premier temps d'un système de vidéo-protection aux lieux suivants :

- 3 caméras parking salle polyvalente de GRIESBACH
- 1 caméra city parc de GRIESBACH

Le montant de cette opération est de : 18 750 € HT soit 22 500 € TTC comprenant l'achat de 4 caméras et leurs raccordements.

Le Conseil Municipal,

- VU le programme de travaux 2015 arrêté par délibération du 2 mars 2015 ;
- VU le dossier technique et financier d'un montant de 18 750 € HT établi par le service technique de la commune pour la mise en place d'un système de vidéo-protection à Griesbach ;
- SUR la proposition de M. le Maire ;
- APRES avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- d'approuver le dossier technique et financier d'un montant de 18 750 € HT (22 500 € TTC) élaboré par le service technique de la commune pour la mise en place d'un système de vidéo-protection à Griesbach comprenant 3 caméras parking salle polyvalente ainsi qu'1 caméra pour le city parc ;
- l'exécution des travaux ;
- de financer l'opération sur les crédits prévus à l'article 2315 du budget de l'exercice en cours ;
- de solliciter une subvention du Département ;
- de conclure le marché sans formalités préalables selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif au déploiement de ce système de vidéo-protection.

17/2016 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME : OBLIGATION DE DEPOT DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 relatif aux autorisations d'urbanisme, dispense de formalités les travaux de ravalement, auparavant soumis à déclaration préalable.

Considérant l'intérêt de l'information préalable au ravalement des façades, notamment en matière d'occupation du domaine public, Monsieur le Maire souhaite que les travaux de ravalement soient soumis à déclaration préalable, à compter de ce jour, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Plan Local d'Urbanisme ;
VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R421/17-1,

VU le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 relatif aux autorisations d'urbanisme, qui dispense de formalités les travaux de ravalement, auparavant soumis à déclaration préalable, sauf dans les secteurs et espaces protégés, dans un périmètre délimité par la plan Local d'Urbanisme ou dans lune commune ou partie d'une commune où le Conseil Municipal décide de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement.

VU le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme,

CONSIDERANT qu'à compter de cette date, le dépôt d'une déclaration préalable pour le ravalement des façades ne sera plus requis,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider de soumettre les ravalements de façades à déclaration sur son territoire, en application du nouvel article R421-12 du code de l'urbanisme, à compter du 27 février 2014,

CONSIDERANT l'intérêt de l'information préalable au ravalement des façades, notamment en matière d'occupation du domaine public,

CONSIDERANT l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme et les règlements des lotissements et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité

De soumettre le ravalement des façades à une procédure de déclaration préalable, à compter de ce jour, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

18/2016 – SIAEP DU CANTON DE WOERTH : CONTROLE ET ENTRETIEN DU PARC DES POTEAUX D'INCENDIE :

A l'initiative du Syndicat des Eaux, une grande majorité du parc des poteaux d'incendie a été contrôlée fin 2013 par un organisme agréé.

La législation indique que le contrôle des poteaux d'incendie, doit en principe, faire l'objet d'un contrôle annuel.

Le SIAEP du canton de Woerth propose à nouveau cette prestation de service, à réaliser en interne, à raison de 28 € H.T./poteau.

Elle comprendra les travaux suivants :

- Ouverture pour purge ;
- Essai débit ;
- Manœuvre du PI ;
- Manœuvre de la vanne de coupure ;
- Contrôle des raccords ;
- Etablissement d'un rapport par commune avec photo pour les PI ayant généré une remarque ;
- Mise à jour numérotation

Le Conseil Municipal,

- VU la proposition du SIAEP du Canton de Woerth,
- SUR la proposition de M. le Maire,
- APRES avoir délibéré

Décide :

- d'approuver la proposition soumise par le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable du Canton de Woerth :
- contrôle des poteaux d'incendie à raison de 28 € HT/poteau ;
- de financer l'opération sur les crédits à prévoir à l'article 61523 du budget de l'exercice en cours ;

19/2016 - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE :

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'augmentation de la charge de travail de Madame Sandra HOERTH, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, et notamment son article 34,
VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier et échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des d'Adjoint technique territoriaux,
VU l'avis favorable du CTP du CDG67 réceptionné par courrier le 15 janvier 2016 ;
VU le tableau des effectifs de la Commune de Gundershoffen,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

- de créer à compter du 1^{er} mai 2016 : un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet pour une durée de 20h00/semaine ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de supprimer, avec effet de la même date, l'emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet pour une durée de 18h00/semaine ;
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés sont inscrits au budget.

20/2016 – DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION PELERINAGE TAMBOV :

L'association « Pèlerinage Tambov » basée à Reichshoffen a pour but d'entretenir les lieux d'inhumation de nombreux Alsaciens et Mosellans intégrés de force durant la 2^{ème} guerre mondiale et d'autre part d'entretenir le devoir de mémoire. Un pèlerinage à Tambov a été organisé en août 2014. Une subvention d'un montant de 400 € est allouée tous les deux depuis 2008.

L'association Pèlerinage Tambov sollicite une aide financière, Monsieur le Maire propose la reconduction de la subvention précédemment versée soit 400.-€.

Le Conseil Municipal :

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire
- APRES avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- 1) D'attribuer à l'association « Pèlerinage Tambov » une subvention d'un montant de 400 € ;
- 2) De financer cette dépense sur les crédits prévus à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

M. ENGEL s'interroge sur la présence d'enfants de Gundershoffen. M. Le Maire indique que régulièrement des enfants de la commune ont participé à ce travail de mémoire.

21/2016 – MOTION DE SOUTIEN AU SITE D'ALSTOM A REICHSHOFFEN :

Le Conseil Municipal, réuni en séance plénière le 4 avril 2016 tient à exprimer sa vive inquiétude pour la pérennité du site d'ALSTOM à Reichshoffen et affirme une nouvelle fois son soutien à l'entreprise et à ses 1 222 salariés.

L'ensemble des élus, en synergie avec les autres initiatives prises en ce sens précédemment, désapprouve la décision du gouvernement de lancer une procédure

d'appel d'offres pour le renouvellement des trains inter-cités en dehors des contrats-cadres existants. Ce ne sont pas les 30 rames supplémentaires promises qui permettront de sauvegarder l'activité du site de Reichshoffen.

Cette décision sera probablement fatale pour l'entreprise, pour l'ensemble de ses salariés, pour leurs emplois, ainsi que pour la vitalité de tout notre bassin de vie. C'est une longue tradition de savoir-faire industriel qui est également menacée.

De plus, cette décision est en contradiction flagrante avec les annonces et les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'emploi et de l'économie de notre pays, en fragilisant ce fleuron industriel, symbole de l'excellence française et pourvoyeur d'emplois essentiels pour notre territoire à l'heure où nos concitoyens sont durement touchés par la crise et le chômage

A l'heure où les collectivités locales et territoriales font de l'emploi et de la lutte contre le chômage leur priorité absolue, priorité affirmée souvent et récemment encore par le Président de la République, le Conseil Municipal unanime demande au Gouvernement de respecter les accords-cadres passés avec les entreprises ALSTOM (1 000 rames) et BOMBARDIER (860 rames), et de faire clairement le choix de l'emploi en pérennisant l'usine de Reichshoffen.

Le Conseil municipal demande aux régions de négocier avec l'Etat l'obtention des lignes TER afin de pouvoir décider des axes ferroviaires trans-régions et du matériel à y affecter en l'intégrant dans l'accord-cadre existant.

22/2016 – COMMUNICATIONS ET DIVERS :

- Programme du service technique ;

La séance est levée à 21h30.

Lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

- 10/2016 Approbation du Procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2016 ;
- 11/2016 Débat d'Orientation Budgétaire ;
- 12/2016 Programme de travaux 2016 ;
- 13/2016 Subventions 2016 ;
- 14/2016 Dotations scolaires 2016 ;
- 15/2016 Admission en non-valeur ;
- 16/2016 Demande d'autorisation et de subvention auprès des services de l'état pour la mise en place d'un système de vidéo protection ;
- 17/2016 Instruction des autorisations d'urbanisme : Obligation de dépôt de la déclaration préalable pour le ravalement de façades ;
- 18/2016 SIAEP du canton de Woerth : Contrôle et entretien du parc des poteaux d'incendie ;
- 19/2016 Personnel Communal - Création et suppression de poste ;
- 20/21016 Demande de Subvention – Association pèlerinage TAMBOV ;
- 21/2016 Motion de soutien au site d'Alsthom à Reichshoffen ;
- 22/2016 Communications et Divers

FEUILLET DE CLOTURE
Du 4 Avril 2016

<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>
Claude MUCKENSTURM	Maire	
Janine ERHOLD	Adjointe	
Claude URBAN	Adjoint	
Daniel BECK	Adjoint	
Jacques BURGER	Conseiller	
Daniel MUCKENSTURM	Maire-Délégué	
Claudine FREIDIG	Conseillère	
Michel KLEIN	Conseiller	
Jacqueline AMANN	Conseillère	
Georges MEYER	Maire-Délégué	
Francis EDER	Conseiller	
Hubert KRAEHN	Conseiller	
Brigitte ILTIS	Conseillère	
Corine SCHMITT	Conseillère	
Véronique STEPP	Conseillère	
Jacky LUX	Conseiller	
Anne-Catherine KAUTZMANN	Conseillère	
Christophe ENGEL	Conseiller	
Nathalie PETER	Conseillère	
Sylvia LEININGER	Conseillère	
Anne-Laure CANOT	Conseillère	
Anne BECKER	Conseillère	
Dany INGWEILER	Conseiller	
Eric ANTHONI	Conseiller	
Caroline MALLO	Conseillère	
Stéphanie GRUNENWALD	Conseillère	
Victor VOGT	Conseiller	